

L'utilisation de nos images est subordonnée à l'acceptation des conditions suivantes:

1. Les ektas Scala sont envoyés en communication pendant trente jours. Après ce délai, les ektas rejetés doivent nous être retournés. Les images sélectionnées peuvent être retenues pendant trois mois, mais elles doivent nous être ensuite retournées. Pour les images retenues, Scala vous serait gré de bien vouloir communiquer par écrit les droits de distribution demandés ainsi que, au plus tôt, leur format de reproduction. **Scala ne cède pas les droits revenant au photographe lorsqu'elle fournit les images: les droits de reproduction sont concédés sans exclusivité et pour une utilisation unique sur un seul support.**

2. Les ektas sont confectionnés sous pochette transparente et scellée. Pour ceux qui seront retournés descellés, même si non publiés, Scala facturera un droit maquette de **40.00** Euros.

Le client peut demander la fourniture de fichiers RVB en haute définition protégés par un filigrane invisible, livrés en format TIFF ou JPEG soit sur Cdrom, soit par lien FTP, ou encore par courrier électronique (fichiers TIFF compressés uniquement en JPEG à 300 dpi). Puisque la facturation de nos droits s'effectue au moment de l'envoi des fichiers, nous vous demandons avant l'envoi, les conditions exactes de leur utilisation ainsi que leurs paramètres de reproduction (une langue ou plus, dimension de reproduction etc.). Dans le cas où les fichiers d'images fournis ne seraient pas utilisés, Scala facturera un droit maquette de **40.00** Euros.

3. Les duplicatas des ektas ou des fichiers d'images, leur cession de droits, leur prêt ou leur vente à un tiers à des fins éditoriales, publicitaires, promotionnelles ou commerciales, de publication traditionnelle ou électronique sont interdits. Le client s'engage formellement à détruire toutes les images numériques et leurs copies éventuelles en pré-production au maximum 90 jours dès lors où l'image a été reçue ou téléchargée.

4. Toute utilisation du Contenu sous Licence qui n'est pas expressément autorisée par le présent Contrat, ou qui ne respecte pas les dispositions du présent Contrat, constitue une violation des droits d'auteur et autorise le groupe SCALA à exercer tous les droits et prérogatives qui lui sont conférés par les législations sur les droits d'auteur du monde entier. Le Titulaire de Licence est responsable des dommages résultant desdites violations de droits d'auteur, y compris toute plainte déposée par un tiers. En outre, sans préjudice des autres prérogatives du groupe SCALA au titre des présentes, SCALA se réserve le droit de facturer au Titulaire de Licence, une redevance d'un montant triplé (selon le barème « utilisation mondiale » des frais de licence standard du groupe SCALA). Les photographies et les autres images sont protégées par le droit d'auteur et leurs créateurs.

5. La réutilisation éventuelle d'images Scala à partir de typons ou des fichiers numériques, **sur le même support ou un autre**, doit nous être communiquée au préalable par écrit, afin d'être autorisée. Aucune utilisation ultérieure n'est autorisée sans l'approbation écrite de Scala, sous forme de facture.

La réutilisation des détails d'une image à l'intérieur du même support bénéficiera d'une minoration de 50% sur le tarif correspondant, alors que la reprise des typons pour une édition mise à jour ou pour un support différent sera facturée plein tarif.

6. Ci-joints nos tarifs en vigueur. Les droits de reproduction indiqués en EUROS comprennent utilisation unique sur un seul support, pour une durée limitée et sans droits d'exploitation exclusifs, ainsi que la numérisation des ektas et la location du matériel photographique/numérique pendant trois mois. La durée de cession de droits concédée varie selon l'utilisation et sera chaque fois indiquée sur la facture.

7.a. Les droits de coédition sont valables sous la forme ci-jointe (voir grille tarifaire en annexe) uniquement si ces droits ont été acquies initialement. Si vous souhaitez diffuser votre support sur de nouveaux territoires, nous vous proposons:

- Droits pour un pays/langue supplémentaire : facturation des droits de l'image pour un pays/langue minorés de 50%

- Droits pour toutes exploitations en Europe, de même pour une diffusion mondiale en Anglais ou en Espagnol : facturation des droits de l'image pour un pays/langue minorés de 30%

- Droits Monde : Facturation des droits de l'image pour un pays/langue plein tarif.

7.b. En cas d'éditions imprimées, Scala concède le droit de réimpression pour le tirage initial et la durée établis sur la facture. Pendant la validité de la licence, le client sera tenu de communiquer à Scala toute réédition en l'état d'un ouvrage dépassant le premier tirage. Scala facturera dans ce cas 50% des droits initialement réglés par image.



8. Mis à part revues et journaux, les droits de reproduction pour la diffusion des ouvrages/produits éditoriaux e/o multimédia où paraissent nos images dans le circuit kiosques à journaux seront calculés fois par fois selon le type de produit, la diffusion et le tirage.

9.. La facturation des droits de reproduction de Scala concerne les droits non-exclusifs du photographe, dans les limites de l'utilisation prévue, mais n'inclut pas ceux des autres éventuels ayants droit – artistes, musées propriétaires des œuvres là où mentionné, personnes, objets ou marques représentés sur les documents photographiques. En déclinant toute responsabilité, Scala signale dans sa base de données en ligne et dans les bons de livraison les éventuelles images et œuvres représentées soumises à la perception de droits revenant aux artistes ou aux musées et/ou collections propriétaires des œuvres.

La durée des droits d'auteur est en effet de 70 ans après l'année civile du décès de l'auteur, donc l'exploitation d'œuvres non tombées dans le domaine public exige l'autorisation supplémentaire des artistes ou de leurs représentants, habituellement à travers la société de gestion où se trouve situé le siège social de l'utilisateur - pour la France, l'ADAGP www.adagp.fr. Il est également possible que certains musées ou collections réclament des droits supplémentaires (réglables par le client ou par le biais de Scala) ou qu'ils imposent d'autres obligations (par exemple, l'envoi de justificatifs de parution): le montant dû aux musées à cet égard peut être généralement déduit des susdites mentions de Scala, ou sera communiqué sur demande.

Le client s'engage donc personnellement à régler le droit d'auteur, à respecter les consignes des propriétaires des œuvres, et, le cas échéant, à obtenir toutes les autorisations nécessaires relatives aux personnes, aux objets ou aux marques représentés dans l'image en question. **La licence de reproduction de Scala est assujettie à l'autorisation préalable de l'artiste ou des autres éventuels ayants droit. Le client garantit Scala contre toute réclamation de tiers pour une prétendue violation de leur droits en rapport avec la reproduction de l'image.**

Il est entendu que les images Scala ne peuvent être modifiées, recadrées ou manipulées sous aucune forme sans autorisation écrite préalable. Le client devra indemniser Scala des conséquences d'ordre moral ou économique résultant d'une intervention non autorisée sur ses images.

10. Lors de toutes reproductions d'images sur CDrom, DVD, Internet, Scala concède le droit non exclusif de reproduire ses images une seule fois sur un support électronique unique(pour une taille inférieure ou égale à 640x480 pixels).

- Pour une utilisation Internet, le crédit photo devra apparaître selon les indications contenues dans le « bordereau de livraison » et mentionné comme suit: "ces images, protégées par copyright et filigrane sont uniquement consultables. Leur téléchargement, reproduction, publication ou distribution sont interdites sur ce site et par la loi."

- Le CDrom et le DVD devront mentionner le copyright selon les indications contenues dans le bordereau de livraison et la phrase suivante: "*ces images, protégées par filigrane, sont uniquement consultables. La loi interdit la diffusion ou la représentation des images en public, y compris l'émission TV, la réalisation de produits dérivés comprenant l'utilisation totale ou partielle des images, la location ou le prêt du produit*". Cette mention devra paraître clairement sur l'emballage du produit, sur le dos de couverture du produit et dans les titres.

11. Les coûts d'envoi du matériel sont à la charge du client. Les frais de livraison avancés par Scala seront facturés alors avec les droits de reproduction.

12. Le matériel envoyé doit être rendu à Scala par envoi recommandé. Les frais d'envoi restent à la charge du client, le matériel livré devra être restitué sans être endommagé. Si les ekta sont retournés en retard, Scala émettra une facture de 34,00 Euros par image pour chaque trimestre de retard. En cas de perte ou détérioration de l'ekta, Scala émettra une facture de 78,00 Euros par image, qui s'ajoutera aux droits de reproduction.

13. Un justificatif de publication devra être envoyé **dès que possible** à Scala sans frais.

14. Les droits d'exploitation sont cédés au moment du paiement de la facture. Nos factures doivent être réglées à 30 jours. Tout retard de paiement entraîne l'application de frais de pénalités.

15. A coté de chaque reproduction, ou dans l'ours, l'utilisateur s'engage formellement à citer le crédit photo "**Photo SCALA, Florence**", les éventuels ayant-droits et l'année. Cette mention devra être renseignée à l'identique comme figure sur nos bons de livraison.

L'omission du crédit photo ou partiel, autorisera Scala à facturer 100,00 euros en plus du coût facturé par image.



16. A chaque recherche et envoi de fichiers ou ektas, SCALA se réserve le droit d'établir une facture liée aux frais de gestion engendrés. Ces frais ne sont pas facturés en cas d'utilisation des documents donnant lieu au paiement de droits. A l'exception de recherches iconographiques particulièrement complexes et consistantes, la fourniture de fichiers en basse résolution par e-mail et le téléchargement d'images en basse résolution depuis le site (www.scalarchives.it) sont gratuits pour les maquettes non destinées à l'exploitation commerciale.

17. Scala s'engage à respecter la confidentialité des projets créatifs qui lui sont confiés.

18. Le présent contrat est régi par le Droit Italien. Lors de tout conflit, les parties reconnaissent la compétence du Tribunal de Florence.

J'accepte les termes et les conditions ci-dessus, et je m'engage à les respecter pour toutes mes commandes d'images Scala.

Date _____ M./Mme _____ Entreprise _____

NOTE D'INFORMATIONS EN CONFORMITE AVEC LE DECRET LEGISLATIF N. 196 DU 30.06.2003

Nous vous informons que les données à caractère personnel fournies par vous-même ou bien collectées grâce à des tiers dans le respect des dispositions législatives font l'objet d'un traitement, en conformité aux normes référencées ci-dessus et aux obligations de confidentialité.

Le traitement de ces données se produira grâce à des instruments aptes à en garantir la sécurité et la protection et pourra être effectuée avec le support de moyens non automatisés aussi bien qu'informatiques.

La récolte des données est nécessaire. L'absence de ces informations entraînerait en effet l'impossibilité d'instaurer et/ou de poursuivre votre rapport avec notre société tout comme l'impossibilité d'exécuter les accomplissements contractuels, administratifs, de droit civil, fiscaux et légaux liés à ce rapport.

Les données pourront être transférées à des sociétés contrôlées ou des sociétés jointes, à des organismes ou des sociétés qui opèrent dans les domaines des systèmes d'information, d'assurance, de factoring, de recouvrement des créances, à des agents ou des représentants, à des établissements de crédit, à des sociétés d'audit, à des conseillers en matière juridique, comptable, fiscale, contractuelle, à des agences d'acheminement, à des transporteurs, à des expéditionnaires, à des sujets chargés de l'entretien du software et du hardware tout comme à des Organismes Publics et à des Etablissements Publics à caractère économique, à l'exclusion des sociétés qui exercent des activités de recherche de marché. Le titulaire du traitement est la société SCALA GROUP S.p.A, avec son siège à Bagno a Ripoli (Florence), Via Chiantigiana 62, à laquelle vous pourrez vous adresser pour exercer tous les droits prévus par l'art. 7 du décret législatif n. 196 du 30 juin 2003.

